



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2014

Original : français

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale,
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle »**

Déclaration présentée par Africa Women's Association, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* Le présent document n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Autonomisation de la jeune fille mère au Cameroun

La condition de la femme et plus précisément celle de la jeune fille mère est une véritable problématique au Cameroun.

En effet, en devenant mère avant mariage, plusieurs jeunes filles ne reprennent plus le chemin de l'école. Le manque de moyens et de ressources propres à la survie de la mère et de l'enfant. De situations qui conduisent généralement à la prostitution, au vagabondage, au manque d'estime de soi et parfois à des suicides. La jeune fille représente la femme mère et responsable de demain. Des propositions meilleures doivent être prises pour sauvegarder cette catégorie de la femme.
